

AVIS AUX MEMBRES

 $\frac{N^{\circ} 2017 - 137}{\text{Le } 29 \text{ septembre } 2017}$

MODIFICATION DU MODE DE CALCUL DE LA MARGE DU CONTRAT À TERME SUR ACCEPTATIONS BANCAIRES CANADIENNES DE TROIS MOIS (BAX)

LANCEMENT – 1 Novembre 2017

Le 14 juillet 2014, le Conseil d'administration de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la CDCC) a approuvé des modifications au manuel de risque de la CDCC. Le but des modifications proposées est de mettre en œuvre un nouveau cadre de calcul des marges afin de répondre aux exigences énoncées dans les Principes pour les infrastructures de marchés financiers (PIFM) et de limiter la procyclicalité observée avec le modèle de calcul actuel de la marge initiale.

Ces modifications ont été appliquées à tous les produits compensés par la CDCC, à l'exception du contrat à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX). Le report de l'applicabilité du nouveau cadre de calcul de marges pour le BAX est dû au dernier report de la modification du mode de calcul de la marge du BAX annoncée dans l'avis aux membres 2015- 139.

La CDCC est heureuse d'annoncer que le lancement est désormais prévu pour le mercredi 1 novembre 2017. Par conséquent, la méthodologie actuelle du calcul de la marge pour le BAX annoncée dans l'avis aux membres 2015-152, ne sera plus applicable.

Le nouveau modèle proposé pour le BAX utilisera un estimateur de la volatilité faisant appel à une Moyenne Mobile à Pondération Exponentielle (MMPE) assorti d'un taux de décroissance de 0,99 et d'une marge plancher calibrée en fonction des données sur 10 ans, plutôt que d'évaluer la volatilité en fonction des écarts types sur 20 jours, 90 jours et 260 jours. Aussi, le « Price Scan Range» (PSR) utilisé par SPAN pour représenter la variation potentielle de la valeur d'un produit (ou la charge de marge en dollar pour un contrat de BAX), sera activé pour le BAX, ce qui veut dire que chaque contrat aura son propre prix et par conséquent un PSR différent. Ce changement pourra être constaté dans le fichier de grille de risques publié à chaque jour, plus précisément au niveau du record B du même fichier.

À partir du 1er Novembre 2017, la CDCC publiera quotidiennement une notice prenant en considération l'intervalle de marge pour chaque groupe de BAX ainsi que la charge Intra-Marchandises appliquée pour chaque stratégie (écarts, écarts papillon). Suite à ces changements, La CDCC introduira un éventail plus large de stratégie écarts et écarts papillons.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à appeler la division des opérations intégrées de la CDCC ou à envoyer un courriel à Cdcc-ops@tmx.com.

Glenn Goucher Président et chef de la compensation